# LA VIE SYNDICALE

*ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX*

Rédaction et administration: 1231, rue DeMontigny Est, Montréal — — — — Téléphone: FAlkirk 1139

JUIN 1940

## Pensions de vieillesse-Logement

### En feuilletant la "Gazette du Travail", mai 1940

### Par Auguste Gosselin

### Leçon de choses

*Loi des pensions de vieillesse.* — Cette publication nous donne un sommaire des statistiques et contributions du trésor fédéral aux diverses provinces, sous cette autorité. Cette loi date de 1927; la même année la Colombie canadienne en fait bénéficier ses vieillards indigents; puis, en 1928, le Manitoba et la Saskatchewan s'en prévalent; l'Ontario, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest en prennent avantage en 1929; l'Ile du Prince-Edouard en 1933; la Nouvelle-Ecosse en 1934; enfin, Québec et Nouveau-Brunswick en 1936.

*Contribution du gouvernement fédéral.*—De 1937 à fin mars 1940, la contribution totale aux provinces fut de $180,762,799.38.

Depuis 1929, Ontario, la province soeur, a reçu une somme de $79,235,367.47; Québec, n'ayant utilisé les avantages de la loi que depuis 1936, a reçu une contribution de $26,126,614.03.

*Conclusion.* — Elle est mathématique; tous les discours et dissertations n'y changeront rien; les chiffres l'expriment et tout citoyen, tout consommateur devrait y réfléchir.

Considérant notre province comme partie d'un tout, mais cependant entité économique et sociale distincte, il est hors de doute que ces abstentions, motivées ou non, travaillent contre une exploitation rationnelle et économique du secteur provincial québécois.

En effet, par nos taxes, nos impôts sur le revenu ou autre source, nous tous, du Québec, par le truchement du trésor fédéral, avons payé, entre 1927 et 1936, notre large quote-part dans cette contribution de $180,762,799.38, cependant que nous n'en retirions aucun sou pour nos vieillards nécessiteux.

A ce débit sans crédit s'ajoutaient les sommes payées par les municipalités et la charité privée pour entretenir ceux-ci.

Nous donnions donc d'une main, sans recevoir de l'autre, pendant que les provinces de l'Ouest et l'Ontario, principalement, donnaient de la droite, mais recevaient de la gauche.

Il serait instructif de pousser l'étude plus loin et de connaître exactement notre participation à ce total entre les années 1927 à 1936, ce qui nous révélerait la charge portée par les citoyens du Québec pour soutenir les vieillards indigents des autres provinces.

Ce sont des facteurs dont il faut tenir compte économiquement, sous peine de rétrograder et de retarder l'évolution des nôtres.

*Leçon de choses.* — Revenir sur ces abstentions serait inutile et le fait d'une critique destructive, à moins d'en tirer une *leçon* et d'éviter, un peu en retard certes, les mêmes erreurs dans l'utilisation d'une autre loi, la *Loi nationale du logement, 1936.*

## Loi nationale du logement

En 1936, une législation fut introduite, à Ottawa, qui avait pour but de remettre de l'activité dans l'industrie du bâtiment, fortement atteinte par la crise de 1929 et faciliter, aux individus à revenu modéré, l'accession à la propriété.

La *Loi nationale du logement*, 1936, en sa partie I, amende et étend les dispositions de l'acte de 1935; puis, une partie II apporte un esprit nouveau; elle suggère, conseille et aide des sociétés de logement à dividende limité (5%) ou des municipalités à entreprendre des projets d'habitation, sous la surveillance directe de l'Administration du Logement; ceci, pour tenter l'effort de loger convenablement et économiquement les familles à revenu *modique* et *fortes charges familiales*; la partie III encourage l'accession à la petite propriété, par un remboursement moyen de 58% des taxes pendant trois ans, sur la plus-value acquise du fait de la construction; les municipalités y trouvent intérêt dans la vente de leurs lots vacants.

Seule, la partie I de cette loi est encore en vigueur; examinons les statistiques fédérales fin mars 1940:

| | *Logements* | *Montants des prêts* |
|---|---|---|
| Totaux pour toutes les provinces . . . . | 15,054 | $52,553,303 |
| Ontario . . . . . | 7,824 | $26,503,700 |
| Québec . . . . . | 3,536 | $13,343,961 |

Plus de 1,200 prêts de 90% du coût de la construction ont été faits; ce sont des prêts aux petits salariés, nouveaux propriétaires, car maison et terrain ne peuvent excéder la somme de $2,500.

Mais encore là ce sont les petits salariés des autres provinces qui en ont profité; très peu chez nous.

Ceux qui se sont déplacés le 29 mai dernier ont fait à l'Auditorium du Plateau un voyage transcanadien; le directeur du logement, à Ottawa, y a projeté d'éloquents films en couleur sur les réalisations de cette partie I dans les diverses provinces.

Pour ici, nous y avons admiré Hampstead, Ville Mont-Royal, magnifiques cités jardins, où parents et enfants jouissent d'air, de lumière et de confort. Ailleurs, à Toronto, à Hamilton, dans l'Ouest, des quartiers tout aussi coquets ont été érigés; mais, en plus, on a aidé aux familles de la classe ouvrière, de la classe moyenne à bénéficier de cette loi pour

*(Suite à la page 2)*

## La mort du cardinal Verdier

Nous n'avons pas l'habitude de donner dans nos colonnes ce qu'on appelle les nouvelles ecclésiastiques. Mais la mort de S. Em. le Cardinal Verdier a mis en deuil le monde ouvrier et syndical. Aussi tenons-nous à consacrer quelques lignes à ce grand disparu.

C'est avec une grande joie que nous avons pu saluer le Cardinal-Archevêque de Paris, à notre Congrès de 1937. Car, pour nous, il était plus qu'un prince de l'Eglise: il était un ami du syndicalisme chrétien que, depuis de longues années, il encourageait par les conseils et par les actes.

Et comment ne pas se rappeler aujourd'hui les paroles qu'il a prononcées alors à notre Congrès, paroles qui conservent toujours leur valeur:

"Mes bien chers amis, j'appartiens un peu au monde syndical. Pendant de longues années, j'ai été le conseiller théologique de la C.F.T.C., et je dois dire que j'ai trouvé, auprès d'eux, des lumières qui m'ont servi dernièrement dans des circonstances presque tragiques.

"C'est auprès d'eux que j'ai appris à connaître ces problèmes si ardus, mais cependant si importants, du monde du travail; c'est auprès d'eux que j'ai appris à aimer le monde ouvrier.

"Je les remercie de toute mon âme des services qu'ils m'ont rendus et par lesquels le Bon Dieu me préparait peut-être à la mission que je dois remplir aujourd'hui, et j'ai été particulièrement heureux, dans des circonstances que M. le président évoquait tout à l'heure, de rendre service au monde syndical, en poussant nos ouvriers, au moins ceux qui dépendent dans une certaine mesure pour leur conscience, de mon ministère, vers le monde syndical, car c'est là qu'ils pourront, sagement, dans une atmosphère de justice et de charité, provoquer toutes les améliorations sociales.

"Mais, chers amis, vous représentez d'abord une liberté, et peut-être, dans les conjonctures actuelles où les revendications sociales occupent la scène du monde, une des plus précieuses libertés, pour mon pays du moins, car je ne connais un peu que celui-là. J'estime que cette liberté syndicale est une des conditions du progrès, de la paix et du bonheur social.

"Je vous remercie, mes chers amis, de mettre en action les doctrines sociales chrétiennes qui ont été magnifiquement formulées dans nos Encycliques pontificales qui, elles, restent encore dans le monde théorique.

"Sans doute, nous, évêques, pasteurs, sociologues, nous les diffusons à travers le monde, mais toujours à l'état d'idées,

*(Suite à la page 5)*

## Chronique syndicale

Dans le domaine ouvrier la guerre actuelle amène certaines complications. S'il est vrai de dire qu'à la guerre il n'y a plus d'amis mais tous des ennemis, nous regrettons quand même que la déclaration de guerre de l'Italie aux Alliés ait occasionné dans les rangs de quelques syndicats la perte de quelques adhérents, voire même de quelques officiers d'origine italienne fidèles et loyaux à la cause syndicale catholique. Les ordres ont été donnés par les autorités fédérales d'arrêter et de séquestrer tous les Italiens non naturalisés pendant toute la durée de la présente guerre, nous n'avons pas à discuter ces ordres. Espérons cependant que ces officiers et tous les membres d'origine italienne de nos syndicats nous reviendront bientôt, nous les comptons tous parmi nos meilleurs amis.

Sur le marché du travail, la guerre cause toujours des ennuis. Bien que nous soyons éloignés du lieu des hostilités, nous vivons cependant dans l'incertitude du lendemain, et vraiment il y a lieu de se demander: De quoi demain sera-t-il fait? Les matières premières se font plus rares dans certaines industries. La hausse éventuelle de certains produits tient les industriels à agir avec prudence.

On ne peut savoir ou prévoir à l'avance où l'on va avec la guerre actuelle. Il peut se produire subitement un nouvel état de choses et c'est pourquoi sur le marché du travail, en ce qui ne touche directement pas les industries de guerre, l'on marche un peu avec prudence.

Nos agents d'affaires sont toujours à notre disposition pour nous renseigner exactement sur la position des diverses industries de Montréal et il nous fait plaisir de les consulter.

Après une enquête sur les syndicats des métiers de la construction, nous constatons qu'en ce dernier mois, comparativement à l'an dernier, la construction a été plus tranquille.

Dans un avenir assez rapproché, le nouveau contrat des métiers de la construction sera mis en vigueur avec une augmentation de 10% sur tous les salaires de celui de l'an dernier; ce qui est bien propre à réjouir tous les ouvriers de l'industrie du bâtiment.

Le syndicat des plâtriers n'a pas voulu, cette année, signer de contrat avec la Chambre de construction. Il préférait en signer un avec l'Association des maîtres-plâtriers et latteurs de la province de Québec et du district de Montréal. Nous croyons que cette démarche va porter profit à tous nos plâtriers, car jusqu'ici leurs patrons, maîtres-plâtriers, ne se font pas tirer l'oreille pour discuter conjointement de l'industrie du plâtre avec les ouvriers.

Dans l'industrie du cuir, les syndicats de la chaussure et de la ganterie marchent un peu au ralenti. Cela est dû à la rareté des matières premières, des cuirs venant de l'étranger et aussi à l'incertitude du lendemain. Les commandes de chaussures chez les manufacturiers se font moins abondantes, les marchands de chaussures veulent vendre les vieux stocks et les manufacturiers n'osent pas trop tabler sur leurs ressources et surtout sur leurs prix des diverses chaussures.

Le Syndicat des employés de la Cité attend avec impatience la nouvelle administration municipale de Montréal pour établir des contacts, pour amorcer des discussions sur leurs conditions de travail. Ce syndicat n'en demeure pas moins actif, il poursuit son oeuvre bienfaitrice au sein des employés de la ville de Montréal.

Le Syndicat de la boulangerie continue ses activités de propagande surtout chez les vendeurs de pain. Ces derniers sont lents à répondre à l'invitation de se joindre au syndicat qui protège leur travail et leur salaire.

Deux syndicats sont en bonne voie d'organisation, les syndicats des garçons et filles de table et de l'industrie de la fibre. Dans notre prochaine chronique, nous aurons certainement des bonnes nouvelles à donner concernant ces deux syndicats en formation.

Le Syndicat du bois de construction continue à s'organiser sur un plan provincial. Nous voudrions avec instance que la Fédération des métiers du bâtiment aille jusqu'au bout et tente d'amener tous les patrons de l'industrie du bois de construction à signer une convention collective de travail provinciale.

Le gouvernement de Québec a institué un conseil supérieur du travail. Déjà la C. T. C. C. a choisi ses représentants comme membres de ce conseil.

Le Syndicat des fonctionnaires municipaux a célébré le 8 juin dernier son vingtième anniversaire de fondation. Fondé en 1920, ce syndicat groupe aujourd'hui plus de huit cents membres dans les divers services de la ville de Montréal. Le président de ce syndicat, M. Alphonse Bourdon, détient ce poste depuis six ans et remplit avec honneur le poste de trésorier de la C. T. C. C. Le trésorier, M. C.-O. Bruneau, est aussi président général du Secrétariat des Syndicats catholiques de Montréal. A ce syndicat nous souhaitons longue vie. *Ad multos annos.*

La retraite fermée organisée pour les syndiqués catholiques du 7 au 10 juin dernier à la Villa Saint-Martin a groupé en tout 13 ouvriers des syndicats. Si l'on en croit le témoignage de ceux qui l'ont faite, cette retraite a été une source de renouvellement spirituel, une seconde Pentecôte d'où les retraitants sont sortis avec plus de conviction et d'esprit d'apostolat. Il est malheureux que le nombre de retraitants cette année n'ait pas atteint 40 ou même 50. Pour divers prétextes, plusieurs syndiqués qui auraient pu suivre cette retraite ne l'ont pas faite. Ceux qui ont eu le courage de faire cette retraite devraient commencer à convaincre dès maintenant leurs confrères du bien immense qu'ils en ont retiré. Les cercles d'études et les retraites fermées, voilà les deux moyens indispensables pour former des chefs ouvriers éclairés, droits et désintéressés.

# Loi nationale du logement

(*Suite de la 1ère page*)

devenir propriétaires d'une maison agréable et saine de $2,500, de $3,000 et $3,500; le loyer est modique et varie entre $18.00 et $25.00 par mois, taxes et assurance feu comprises.

Jusqu'à date, chez nous, sauf exception faite pour la Caisse Populaire de Shawinigan, aucune des institutions de finance canadiennes-françaises, qui pourtant font régulièrement appel à l'esprit de corps des nôtres, n'a depuis 1935 cru possible d'utiliser les avantages de cette partie I pour guider les nôtres vers l'accession à la propriété.

Serions-nous moins bons administrateurs et financiers que nos amis anglais? loin de là; la finance n'est pas un secret; l'économie, un miracle. N'est-ce pas plutôt une question d'étude, d'évolution et de mentalité?

Il est réconfortant d'apprendre qu'un organisme financier, nôtre, vient de faire les démarches nécessaires et sera sous peu en mesure d'aider tout particulièrement nos concitoyens.

Quelques hommes ont entrepris de renseigner les nôtres sur les possibilités de cette législation, sur son utilisation sociale et économique; ils font un effort de groupement pour réaliser ensemble ce que chacun d'eux ne pourrait entreprendre isolément.

Mais pour réussir, ils ont besoin de l'appui sans réserve de nos institutions de finance; aussi prient-ils administrateurs, directeurs et gérants de ces organimes de pousser leur étude dans cette drection; d'autres hommes, comme eux, affrontant les mêmes problèmes, utilisant les mêmes lois, dans notre pays et dans d'autres, ont solutionné cette question et au bénéfice de leurs sociétaires et à l'avantage de leurs concitoyens; par leur directive agissante et éclairée, ils aideront ainsi à créer une classe moyenne et ouvrière propriétaire, base solide de toute agglomération humaine.

Ouvriers ou employés syndiqués, vous avez, et depuis longtemps, utilisé pour l'avantage de vos groupes et votre intérêt personnel la force et la puissance de l'association, du syndicat.

Ce même principe, cette force du nombre, nous tentons de l'appliquer pour une réalisation économique et sociale, l'*habitation*, l'accession à la propriété de chacun du groupe.

Vous travaillez pour payer d'abord les nécessités de la vie, puis ses commodités et enfin ses accessoires. Les nécessités premières sont: *se nourrir, se vêtir, se loger.*

Songez un moment que vous pouvez, comme vos camarades des autres provinces, des autres pays, devenir propriétaires d'une maison coquette et saine; il n'en tient qu'à vous.

Cependant, ne croyez pas qu'un miracle vous la donnera; il vous faudra la payer pendant un maximum de 20 ans; la loi vous apporte des facilités de paiement pour vous permettre d'avoir un foyer.

Ce que peuvent faire pour vous les hommes qui dirigent ce mouvement, c'est vous expliquer la loi, ses possibilités, vous guider dans son utilisation et étudier avec vous et pour vous les diverses mesures à prendre pour arriver au but.

Personne, autre que vous, n'est responsable de ce que vous pouvez laisser ou donner à vos enfants, au point de vue économique et social; vous êtes des citoyens libres, vous avez des lois, qui vous aident. Si vous ne vous en servez pas, elles ne vous apporteront aucun des avantages pour lesquels elles ont été votées et resteront pour vous lettres mortes.

Sacrifiez quelques soirées pour vous renseigner et étudier chaque JEUDI soir — 8 HRES — à l'Ecole Sociale Populaire, entrée rue Bordeaux, coin Rachel.

— — — — —

LOI NATIONALE SUR LE LOGEMENT

ETUDE — RENSEIGNEMENTS

*Comment devenir propriétaires*

# Mon métier

## Causerie radiophonique donnée le 31 mai 1940 par M. Ernest St-Amand, agent d'affaires du Syndicat des cordonniers

Mesdames, Mesdemoiselles,

Messieurs,

Vous êtes-vous demandé à vous-mêmes comment se fabriquent les différentes sortes de cuir qui servent aujourd'hui à confectionner chaussures, souliers, gants, sacoches, valises, etc? Et pourtant vous constatez tous les jours que le cuir est utilisé à une foule d'objets de nécessité, surtout si l'on tient compte du climat plus ou moins rigoureux de notre pays. Qui d'entre vous pourrait se passer de souliers, de gants bien chauds, qui d'entre vous pourrait se passer de fourrures avec nos hivers rigoureux? Toutes ces choses si indispensables pour protéger votre corps et vos membres contre les morsures du froid, vous les devez aux ouvriers tanneurs de cuir.

L'opération qui a pour but de transformer la peau en cuir et qu'on appelle tannage est presque aussi vieille que le monde. Si la nécessité est la mère des inventions, on peut dire que c'est la nécessité qui a poussé les hommes à utiliser les peaux de bêtes, à les confectionner en cuirs, afin de s'en couvrir.

J'ai dit que le tannage avait pour but de transformer la peau en cuir, c'est-à-dire en une substance qui reste maniable et élastique après la dessiccation, et qui est à peu près inputrescible. Car, mesdames et messieurs, si on se contentait de faire sécher la peau sans lui faire subir aucune manipulation, elle serait dure, non flexible et s'altérerait très promptement; aussi a-t-on toujours soin de la rendre imputrescible et de lui conserver sa souplesse par une série d'opérations qui constituent l'art du tanneur et du corroyeur.

Toutes ces opérations sont longues et complexes, et avant de vous les expliquer, avec l'aide du manuel du tanneur par P. Huc, il est nécessaire de connaître au préalable la structure d'une peau après qu'elle a été enlevée de l'animal. L'examen au microscope d'une coupe transversale de la peau nous permet de distinguer de l'extérieur à l'intérieur trois parties bien distinctes:

1. L'épiderme;
2. Le derme;
3. Le tissu graisseux.

Comme toutes les substances qui proviennent du règne animal ou végétal, la peau subit aisément la fermentation, on la prévient, en luttant contre les conditions qui la favorisent, soit par les antiseptiques qui empoisonnent les microbes, soit par la dessiccation faite au moyen de sel ordinaire. Les peaux sont imprégnées de sel du côté chair et pliées en quatre.

C'est le moyen en usage chez les cultivateurs pour conserver les peaux jusqu'au moment où elles seront livrées au tanneur.

Ici, mesdames et messieurs, permettez-moi de m'adresser plus particulièrement aux cultivateurs, de leur donner quelques conseils qui les éclaireront et les guideront pour obtenir de meilleurs produits pour le tannage.

En effet, parmi eux plusieurs ignorent les soins que requièrent les peaux destinées au marché. Quand on écorche l'animal, ou entaille la peau, cet accident peut être facilement évité et vos produits n'en mériteront qu'un prix plus élevé. Il y a d'autres défauts que les tanneurs découvrent et que les cultivateurs peuvent difficilement conjurer: par exemple les piqûres de taons, qui produisent des trous dans les peaux, enfin les parasites qui vivent sous la peau des animaux et qui en diminuent notablement la valeur commerciale. Enfin le manque d'une quantité de sel est souvent la cause que certaines parties de la peau du côté chair ont été affectées par les microbes et ces parties sont en putréfaction, ce qui les rend impropres au tannage.

Chez le tanneur, la première opération pour transformer ces

(*Suite de la page 21*)


# Service en Relations Industrielles

Depuis quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constituants de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflits dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat; L'application des lois concernant les ***Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.***

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTERE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. NORMAN A. McLARTY, Ministre

W. M. DICKSON, Sous-ministre

# L'expérience d'un représentant des employeurs à Genève

*Note de la Rédaction*: Nos chefs du mouvement syndical catholique de chez nous feront bien de lire avec attention ces extraits d'articles écrits par un patron catholique, et si riches en observations précises, en jugements judicieux. Espérons qu'ils en tireront profit à l'occasion de leurs rencontres avec les patrons.

"Voici déjà quelques mois que ces articles attendent sur une table de travail encombrée. Il s'agit d'une série d'articles que M. Jaspar, secrétaire général de la fédération des employeurs catholiques des Pays-Bas et conseiller technique à la Conférence internationale du Travail, a rédigés pour "De Katholieke Werkgever", l'organe de sa fédération, et dans lesquels il donne son avis sur ce qui se passe à Genève. C'est un fait que M. Jaspar n'est pas très clément dans ses articles; il n'hésite pas à faire une critique très sévère. C'est qu'il entend contribuer à la réalisation de ce but élevé: faire de l'Organisation internationale du Travail ce qu'elle doit être: un centre international de progrès social par la collaboration entre employeurs et travailleurs.

Mais donnons la parole à M. Jaspar:

"La Conférence internationale du Travail doit être une institution de paix comme l'est la Société des Nations, mais sur un autre plan que cette dernière, qui l'est sur le plan politique. Or, l'on n'arrive pas à échapper à l'impression que la Conférence internationale du Travail a dégénéré en champ clos où plusieurs groupes d'intéressés s'affrontent dans une lutte pour le pouvoir.

"Employeurs autant que travailleurs se rendent coupables de pareille attitude. Pour le groupe ouvrier, ce n'est pas tant ce qui, socialement, sera le meilleur, le plus utile pour le travailleur qui constitue l'enjeu de cette lutte, mais plutôt ce qui est susceptible d'accroître et de renforcer la puissance du groupe ouvrier en face des employeurs. Il en est de même au groupe des employeurs —et je ne tiens pas compte ici des conceptions de plusieurs représentants patronaux appartenant à divers pays — où l'on ne s'applique point à examiner d'une manière objective les dispositions des conventions, collaborant ainsi au progrès social: on n'a en vue que l'obstruction, autant que faire se peut, du travail des commissions.

"Nonobstant mon estime pour les délégués patronaux pris individuellement et dont la plupart ont fait preuve d'une volonté de collaborer sérieusement à la tâche posée — je pense aux délégués des pays scandinaves, de l'Amérique, de la France, de la Belgique et des Pays-Bas —, je regrette devoir faire miennes les paroles d'un collègue pour dire que l'attitude du groupe comme tel ainsi que de quelques-uns parmi ses membres fut plutôt celle de saboteurs fieffés. Et lorsque ces membres représentent une grande puissance et qu'ils veulent imposer leur façon de voir aux délégués de petits pays, il peut arriver que ceux-ci passent outre à la fameuse discipline et votent indépendamment.

"Pareille attitude du groupe et de certains délégués patronaux est erronée et indigne des employeurs. Nous n'entendons aucunement que les employeurs doivent céder à tous les voeux et revendications des travailleurs et accepter sans observations les projets de convention présentés par le B.I.T.; mais nous n'entendons pas non plus qu'on aille à Genève sans autre motif que faire échouer les travaux, ce qui serait inéquitable. Il vaudrait mieux alors rester chez soi que de se rendre à la Conférence avec de telles intentions. Car, de plus, on trouble les rapports entre employeurs de bonne volonté — et ils ne sont pas en petit nombre — et travailleurs. Que ceux qui n'y apportent pas la conviction sincère et ferme de faire oeuvre utile par un travail en commun, ou, tout au moins, l'intention d'examiner les projets présentés dans un esprit de bonne volonté, évitent plutôt de venir à Genève, car, à cette institution internationale dont le but et le principe sont bons, leur venue est préjudiciable plutôt que profitable.

"Il ne nous est guère agréable d'avoir à relater ici cette expérience. Cependant l'honnêteté à l'égard des représentants patronaux de notre propre pays et des autres pays, nous en impose le devoir."

Et dans un autre article:

"Pourtant, il n'y a aucun doute que, dans notre pays, nous ayons vu la preuve ces derniers temps que patrons et travailleurs de tendances diverses peuvent prendre place autour d'une même table et obtenir de bons résultats, pourvu qu'ils y mettent de la bonne volonté. Inutile de souligner que, tant du côté patrons que du côté travailleurs, ce genre de rencontres est très apprécié.

"Ce qui est possible sur le plan national l'est également sur le plan international, bien que, j'en conviens, les difficultés et oppositions à vaincre y soient plus grandes que sur le terrain national. Mais là encore, rien n'est impossible pour autant que la bonne volonté y soit."

"Cela, comme je viens de le faire remarquer, ne veut nullement dire qu'il faut accepter sans observation aucune toutes les propositions du Bureau international du Travail et tous les desiderata des travailleurs, mais cela est pourtant autre chose que d'aller à Genève avec le ferme propos d'empêcher, autant que possible, tout résultat concret. Adopter le point de vue que je viens d'esquisser n'est pas une question de principes déterminés en matière sociale: c'est uniquement une question de bon sens et de bonne volonté.

"De cette tâche que les employeurs de la Conférence ont à remplir envers leurs collègues, il en découle une autre pour les travailleurs. C'est une erreur fondamentale que de croire que la Conférence doit être — comme on peut le voir dans la pratique — le théâtre d'une lutte entre deux parties: patrons et travailleurs Tel ne saurait être le but de cette institution. C'est là une erreur dont se rendent coupables non seulement les patrons mais aussi — et certes non pas moins — les travailleurs. En allant à Genève avec l'idée préconçue de forcer leurs revendications — parmi lesquelles il y en a de légitimes mais aussi d'absurdes — au moyen d'un grand déploiement de force, non seulement les travailleurs abusent par là de la Conférence, mais encore, en provoquant l'obstination des employeurs, ils obtiennent juste le contraire du résultat escompté. Et ces mêmes travailleurs, en voulant se servir, en raison d'une conception erronée de la démocratie, de la Conférence pour former un front de combat contre certains régimes politiques qui leur déplaisent — cela aussi s'est vu, bien que cette année, il faut le dire, on ait été moins violent du côté ouvrier que d'autres années, — ces mêmes défenseurs claironnants de la paix feront de l'institution de paix qu'est la Conférence internationale du Travail une institution de lutte.

"Là encore les employeurs de bonne volonté ont une tâche à remplir. C'est à eux qu'il appartient en effet, par leur attitude et leur bonne volonté, de faire reconnaître par les représentants ouvriers l'erreur qu'il y a de vouloir faire de la Conférence un champ clos pour des épreuves de force, un centre d'action contre certaines formes de gouvernement."

"J'ai souligné à plusieurs reprises que la Conférence internationale du Travail n'est pas un organisme de lutte mais un organisme de paix, qu'elle doit être un centre où patrons et travailleurs collaborent avec les gouvernements pour développer la législation sociale, tâchent d'obtenir des résultats par le contact mutuel et la discussion publique; dès lors ce sont justement les employeurs catholiques de tous les pays représentés à Genève qui ont le devoir de contribuer dans un tel esprit à l'amélioration des rapports au sein de la Conférence internationale du Travail. Comment améliorer ces rapports?

"En faisant pénétrer tant au groupe des employeurs qu'à celui des travailleurs cette conviction que le système du B.I.T. et de la Conférence est excellent en principe; mais qu'en faisant de ces institutions le théâtre de luttes internes, on en a dérangé, voire faussé le mécanisme.

"Ce qui fait défaut à bien des gens à Genève, c'est l'esprit de charité et de justice sociales. Jamais, sans ces deux choses, la Conférence ne connaîtra de réussite véritable; il faut donc leur conquérir les institutions genevoises.

"C'est ici la tâche des patrons catholiques. Ils ne seront pas seuls pour la remplir. Les travailleurs de leur tendance de même que les patrons d'autres tendances et d'autres pays devront y aider et ils y aideront."

"Mais alors les travailleurs devront cesser de former des fronts de lutte interne ou externe; certains délégués ouvriers devront rayer de leur vocabulaire le mot "exiger"; et il faudra mettre fin, une fois pour toutes, au sabotage que divers délégués patronaux sont en train de pratiquer.

"Le principe sur lequel est fondée la Conférence internationale

(*Suite à la page* 8)

*L'économie*

doit être pratiquée par toutes les personnes de la famille, car elle bénéficie à toutes, sans exception.

L'ouverture d'un Compte d'Epargne est un acte essentiel dans la pratique de l'économie.

**LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA**

Siège social :
221, rue St-Jacques ouest, Montréal
316 succursales et bureaux
"OU L'EPARGNANT DEPOSE SES ECONOMIES"

ACME
TRADE MARK

GANTERIE

Gilets de cuir Tricots
Vêtements de travail Chemises

Costumes pour le sport,
etc., etc.

**Acme Glove Works Limitd**

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

Tannerie : 4900, rue Iberville

**Daoust, Lalonde & Cie, Ltée**

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES
TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :
939, SQUARE VICTORIA — MONTREAL

CHerrier 1300

**I. NANTEL**

Fournisseur du Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal.

BOIS DE SCIAGE — CHARBON ET BOIS DE CHAUFFAGE

Coin Papineau et Demontigny - Montréal

**PHARMACIE PINSONNAULT**

1390 RUE ONTARIO EST, COIN PLESSIS - MONTREAL
Tél. AMherst 5544 — CHerrier 0376

1926 RUE PLESSIS
PRES ONTARIO
AMHERST 8900

G. N. MONTY, PRESIDENT
L. P. GAGNON, VICE-PRESIDENT
Henri P. MONTY, SECRETAIRE
Capt. J. A. BOIVIN, DIRECTEUR
J. P. E. MARIN, DIRECTEUR

MONTY, GAGNON & MONTY
POMPES FUNEBRES
SALONS-MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE
Administrateurs de La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée
B. LAPOINTE, 4196 RUE ADAM, MAISONNEUVE — AMHERST 8900

G. N. MONTY

## Mon métier

(*Suite à la page 4*)

peaux en cuir, consiste à les ramollir par un lavage de plusieurs jours dans une eau courante, puis de les débarrasser de tout fragment de graisse et de muscle par un grattage énergique de la surface interne. Les peaux, après avoir été suffisamment assouplies dans l'eau sont étendues sur des chevalets ou des tables, poils en dessous. Au moyen d'un couteau manoeuvré de haut en bas, l'ouvrier râcle le côté chair et le tissus graisseux.

Cette opération est faite deux fois au cours du trempage des peaux. Vient ensuite l'épilage ou l'enlèvement des poils qui peut être effectué par deux moyens, par le moyen chimique et par le moyen naturel de la fermentation.

Le moyen chimique le plus connu et le plus en usage est la chaux ou le lait de chaux, dans lequel on laisse tremper les peaux et qui a pour fonction d'aider à détacher les poils.

Si on ne se préoccupe pas de la conservation des poils que l'on peut utiliser dans le rembourrage des fauteuils, des sièges d'automobiles, on procède par immersion dans un bain de sulfure de sodium. Lorsque le bain a produit son action, on lave les peaux dans une machine où, sous l'action de l'eau courante et d'un mouvement fort agité elles sont débarrassées de toute trace d'acide.

En plus de ces procédés d'épilage par la chaux et le sulfuré de sodium il y a encore celui de l'étuve. L'étuve est une grande chambre sans autres ouvertures que les portes et les registres d'appel d'air, fermés habituellement. Elle n'est pas chauffée, à l'intérieur se trouvent des rames munies de crochets. Les peaux sont suspendues aux crochets de ces rames.

La durée de l'étuvage varie entre de larges limites, suivant les conditions de température. Elle varie d'un jour et demi à six jours. Pendant l'étuvage, il se développe une fermentation ammoniacale intense, au détriment de la peau, mais en même temps la matière du bulbe pileux est désagrégée et en fin d'opération de poil ou la laine peut être arrachée avec le couteau spécial du délaineur. On dit alors que les peaux pèlent. De nos jours, même pour les grosses peaux, on tend à substituer la machine à l'outil du travailleur manuel.

Jusque là les peaux destinées au tannage ont été débarrassées de leur graisse et de leurs poils, il reste encore cependant des parties inutiles à enlever, ce sont les oreilles, la queue et culée, les têtines. Toutes ces substances serviront à faire de la colle et c'est pourquoi on appelle cette opération: écollage.

Voilà donc, mesdames et messieurs, les peaux prêtes au tannage, qui peut être effectué de deux manières, par le procédé végétal, c'est-à-dire par des extraits d'écorces de chêne, de pin, de sapin, par le procédé minéral, c'est-à-dire par les substances chimiques comme le chrome. On pratique spécialement le procédé végétal dans la fabrication du cuir à semelles. Je décrirai sans entrer dans trop de détails techniques cett opération du tannage au moyen des extraits d'écorces de chênes, de sapin, de pin.

Les peaux sont placées dans une fosse ou dans un grand bassin, là elles sont disposées les unes au-dessus des autres, alternant avec des couches d'écorces pulvérisées qu'on appelle le tan; quand la fosse est pleine, on y fait arriver de l'eau déjà chargée de tan, de manière que toute la masse soit humectée.

On abandonne le tout fort longtemps, en ayant soin de renouveler le tan tous les trois mois. La durée du séjour dans la fosse ou dans le bassin varie avec l'épaisseur du cuir. Les cuirs forts destinés aux semelles, aux courroies y restent pendant plus de deux ans. Il est possible d'abréger considérablement la durée du tannage, mais c'est toujours aux dépends de la qualité des produits obtenus. Au sortir des fosses, les cuirs forts ont une consistance spongieuse. Pour les rendre compacts, on les soumet, lorsqu'ils sont secs, à un martelage énergique ou bien on les fait passer dans une série de rouleaux, ce qui a pour effet de leur ôter cette consistance spongieuse.

Dans certains cas, on soumet en outre le cuir à des traitements supplémentaires. Pour le cuir destiné à la fabrication des souliers et des chaussures, on teint en noir le côté du grain.

Le tannage au chrome est un mode assez répandu aujourd'hui que je ne peux passer sous silence. Ce procédé repose sur la propriété qu'a la peau d'absorber l'acide chromique et sur la propriété qu'a l'acide chromique de donner de l'oxyde de chrome qui se fixe sur la peau. Les cuirs tannés au chrome ont un toucher particulier; ils offrent une grande résistance à l'eau, même à l'eau bouillante.

Après l'opération du tannage vient immédiatement celle du corroyage. En effet, le cuir, même tanné, n'offre en général que de très loin les qualités exigées de lui par les artisans qui l'emploient. Telle variété n'est pas assez ferme, telle autre n'est pas assez souple, telle autre manque d'élasticité. Le corroyage a pour but de donner au cuir tanné son aspect marchand. On peut dire que cette opération comprend non seulement le travail mécanique du cuir mais encore sa nourriture et sa teinture. Je n'entreprendrai pas, mesdames et messieurs, de vous donner dans cette conférence de 15 minutes tous les genres de corroyages qui varient selon les qualités particulières du cuir demandé pour telle ou telle fin.

Je mentionnerai les opérations communes à un grand nombre de cuirs. Le foulage consiste à ramollir les cuirs trop secs au moyen d'un foulon à manche ou d'un procédé mécanique.

Le butage, qui consiste à enlever l'excès des substances tannantes qui ne se sont pas combinées avec la peau.

Le dérayage qui vise l'égalisation de la peau sur toute son étendue.

Le rebroussage à pour effet d'assouplir le cuir et de bien faire ressortir son grain. Cette opération se fait aujourd'hui à la machine. Enfin, la mine au vent qui a pour but d'étirer les cuirs, légèrement humectés ainsi que de les essorer sur un tambour rotatif à travers lequel passent des courants d'air chaud. Avant de terminer cette conférence,je voudrais dire quelques mots sur le travail que l'ouvrier accomplit pour les peaux de fourrure. Il y a cette différence entre les peaux destinées au cuir et les peaux destinées à la pelleterie que ces dernières ne doivent pas être asséchées au moyen du sel mais seulement par le soleil.

Pour que cette opération ait été faite correctement, on a dû les tendre sur des planches afin qu'il ne se forme pas de plis qui sont autant de foyers de moisissures. Quand les peaux de fourrures arrivent chez le tanneur, là, seulement on les fait tremper dans l'eau salée pendant deux jours et on les foule afin de leur donner de la souplesse. On enlève du côté chair, la graisse et toutes les fibres et du côté de poil on l'imbibe d'huile afin de bien séparer les poils.

Les fourrures sont placées dans un tonneau tournant, muni de chevilles, avec une poudre absor-

(*Suite à la page 6*)


TAILLEURS:

GAZOLINE:

H. PROVOST, gérant
PRODUITS CHAMPLAIN
8687 St-Laurent 8795 Lajeunesse
DUpont 0001 DUpont 0169

NARCISSE VENNE
MARCHAND-TAILLEUR
1581, rue Amherst - Tél. CH. 8725

Développage gratis

Impression 120-116 — 2¢

Apportez-nous cette annonce, elle vous donne droit à un agrandissement 8 x 10 pour seulement 15¢

Pharmacie MONTCALM

J.-A. ROBILLARD, prop.

FA. 3668
1172 est, Ste-Catherine, coin Montcalm

MA. 5743
422 est, Ste-Catherine, près St-Denis

Parmi les meilleurs amis du Travailleur

Ameublement général:

PAUL CORBEIL
Ameublement général
Un seul magasin
Etabli en 1915
434 est, blvd Crémazie - DU. 5737

AUTOMOBILES: parties

LECLERC AUTO PARTS
Réparations
Parties d'automobiles usagées de toutes sortes — Ressorts
3440 est, Ontario - Tél. FR. 6600

AVOCAT:

ROLAND LAMARRE, L.L.L.
AVOCAT
Bureau du soir:
2300 est, Sherbrooke, appt 5
Tél. FA. 1481
57 ouest, rue St-Jacques
Tél.: Bureau PL. 1125

BATTERIES:

COLLETTE BATTERY
SERVICE Reg'd
Réparations générales électriques
Gaz et Huile
Vis-à-vis le Bureau Central des Syndicats
1310 Larivière CH. 3431

BOIS et CHARBON:

HENRI GRATTON
CHARBON — BOIS
Charbon: après 7 h. p. m. DU. 2358
601, blvd Crémazie - DU. 1914

Chauffage: Contracteur de

LA CIE DE CHAUFFAGE DRAGON LTEE
Système à soufflerie — Système à l'huile "Ace-Billow" — Chauffeurs Auburn et Motorstokors.
274 ouest, Ste-Catherine - BE. 3319

Chirurgiens-dentistes:

Docteur B.-P. FLEURY
CHIRURGIEN-DENTISTE
Un ami des syndiqués
Heures de bureau: 9 h. a.m. à 9 h. p.m., excepté mardi et jeudi: 9 h. a.m. à 6 h. p.m.
Entrée: 4191 DeLanaudière, angle Mont-Royal - AM. 2291

Dr Claude de GRANDMONT B.A.-D.D.S.
CHIRURGIEN-DENTISTE
Post-Graduate: Northwestern University, Chicago
4290, rue Adam - CL. 2323

Directeur de funérailles:

ARTHUR LANDRY
DIRECTEUR DE FUNERAILLES
528 est, Rachel - Tél. FR. 8161

Entrepreneurs-plâtriers:

ANTONIO ARCHAMBAULT
ENTREPRENEUR PLATRIER
7728 St-Gérard - TA. 2811

ALBERT MORIN
ENTREPRENEUR-PLATRIER
Ouvrage garanti exécuté promptement à des prix très modérés.
1866, rue Cartier - AM. 8606

DONAT PARE
ENTREPRENEUR-PLATRIER
4250, rue Iberville - CH. 5738

GARAGES:

GARAGE DELISLE
OUVERT JOUR ET NUIT
Réparations générales d'automobiles — Duco. Débossage, Remorquage
1590 Parthenais - AM. 6565

HOPITAL:

HOPITAL STE-THERESE Enr.
Licencié en Maternité privée
Tenu par des gardes-malades enregistrées — Médecins spécialistes. Prix modérés — Soins attentifs dans une atmosphère agréable, et avec l'hygiène la plus scrupuleuse.
4824, rue St-Denis - LA. 1022

Manufacturiers de bijouterie:

C. LAMOND & FILS Ltée
Médailles et Bagues pour Gradués
Insignes émaillés pour Sociétés
929, rue Bleury - MA. 7769

MEDECINS:

Dr M. BRISEBOIS
(Urologiste diplômé des Universités de Paris et de Londres)
Spécialités:
Maladies Urinaires (Reins, Vessie, Prostate) — Génitales, Vénériennes, Impuissance; Peau; Sang — Stérilité, Electricité Médicale et Chirurgicale; Rayons X
816 Sherbrooke est, près St-Hubert
Tél. : FRontenac 5252

NOTAIRES:

PIERRE BOURGOUIN
NOTAIRE
Rés.: 271 McDougall - CA. 3255
Bur.: 4503 St-Denis - PL. 8063
coin Mt-Royal

PAUL GUILLET
NOTAIRE
Président des Syndics de Ste-Philomène
3002 Masson, Rosemont - CH. 4010

JOS.-P.-A. TURENNE
NOTAIRE
Cessionnaire des greffes des notaires Perrault et Crépeau
1422, rue Visitation - CH. 7744

Optométriste-opticien:

G.-B. LONGTIN, B.A.,O.
OPTOMETRISTE-OPTICIEN
chez J.-A. GAGNON
Traitement musculaire — Membre du Syndicat
S.V.P. téléphonez pour entrevue:
4061 Wellington, Verdun - FI. 7407

Peintres-décorateurs:

GODIN & DROUIN
PEINTRES-DECORATEURS
1267 est, St-Zotique - DO. 8710

OVIDE LAPLANTE
PEINTRE-DECORATEUR
Tapissier — Blanchissage et peinturage au fusil
507 est Ontario - PL. 4333

THEO. LAMARRE
Réparation d'enduits — Vieux planchers remis à neuf
3047 Mercier Tél. CLairval 8331

PLOMBIERS:

CHARETTE & FRERE
Plomberie, Chauffage, Electricité, Couverture, Réparations générales
816 est, Ontario - CH. 9030
Le soir et cas d'urgence: FR. 2253

PNEUS:

L. VEILLEUX
Pneus vulcanisés avec machine moderne et regrouvés par experts
1863 Visitation - Tél. CH. 6823

QUINCAILLERIE:

J.-R. GREGOIRE
QUINCAILLERIE GENERALE
Outils et peinture
3605 est, Ontario - Tél. FA. 1167

UNIFORMES:

BARNEY'S SUNSHINE
UNIFORM SUPPLY LTD
Salopettes, uniformes, etc., vendus, fournis, nettoyés à sec et réparés.
Taux spéciaux sur contrat.
J. ROY, prés.-gér. R. POIRIER, secr.-trés.
22, Principale, St-Laurent
BY. 1166

# Le contrat collectif des employés et des directeurs de funérailles

Le ministère du Travail a sanctionné dernièrement la nouvelle convention collective intervenue entre le Syndicat des Employés de pompes funèbres et les directeurs de funérailles du district de Montréal.

Cette convention collective améliore encore considérablement les conditions de travail et les salaires des employés de cette industrie, surtout les embaumeurs, qui ont vu leurs salaires de $25 montés à $28; ce fut une amélioration sensible.

Depuis la fondation du Syndicat des Employés de pompes funèbres, c'est-à-dire depuis le 13 juin 1938, les officiers ont travaillé sans relâche pour améliorer le sort des employés de cette profession. Ils se sont surtout appliqués à faire bénéficier les employés des avantages du contrat collectif.

La première convention collective de travail fut sanctionnée le 1er octobre 1938 pour être ensuite amendée au mois de février 1939. Cette première convention, sans être parfaite, n'en a pas moins amélioré beaucoup la profession de ces employés, surtout si l'on considère ce qui fut gagné sur les heures de travail. Auparavant les employés étaient en disponibilité 168 heures par semaine, aujourd'hui ils ne le sont que 72 heures. De plus, les officiers ont réussi à obtenir la définition de cette disponibilité d'avance, ce qui est un grand pas de fait.

Sous la direction éclairée et le dévouement inlassable de son président, M. Emile Jolivet, le syndicat continue à progresser sans cesse et nous espérons que les employés qui n'ont pas encore rejoint notre mouvement, qui tirent de l'arrière, se feront un devoir de se joindre à nous. Qu'ils considèrent un moment tout ce que le Syndicat a fait pour eux, ils ne pourront faire autrement que de répondre à notre appel.

De son côté, le syndicat continuera à faire tout en son pouvoir pour le bien-être de ses membres. Lorsque viendra le temps de négocier une nouvelle convention de travail, le syndicat, ayant contribué par le grand nombre de ses membres à faire respecter par tous les intéressés les clauses du présent contrat et se sentant fort de l'appui de tous, sera en mesure d'améliorer encore les conditions de notre profession tant à l'avantage des employés qu'à celui des employeurs.

Les officiers espèrent qu'à la prochaine assemblée (la date en sera annoncée dans la colonne ouvrière), tous les employés se feront un devoir de venir offrir leur collaboration et donner leur adhésion à notre syndicat.

R. LAPOINTE

# Grève à Drummondville

La grève des ouvriers de la Celanese Limited dure depuis six semaines; elle menace d'être sans issue. La compagnie enfermée dans son despotisme, méprise les autorités provinciales et fédérales, méprise le syndicat de ses employés et paraît décidée à vouloir vaincre la résistance de ces derniers en les affamant.

Les ouvriers forts de la justice de leur cause, victimes depuis des années d'un traitement injuste, sont déterminés à lutter héroïquement pour la reconnaissance de leur droit à l'organisation et de leur droit au règlement collectif de leurs griefs collectifs.

La Canadian Celanese Ltd est une autre de ces Cies mastodontes dont notre province est malheureusement affligée plus que les autres provinces du Dominion; une de ces Cies qui se croient encore tout permis pour opprimer à leur guise leur main-d'oeuvre, une de ces Cies dont gérants, surintendants, etc, sont des petits tyrans qui desservent les légitimes intérêts des employés qui font le jeu de Pilâte entre les ouvriers et la haute direction de la Cie. Depuis le congédiement en bloc de tous les officiers du Syndicat, il y a trois ans, ce régime était devenu un régime de terreur. C'est la mort dans l'âme que l'immense majorité des employés de la Canadian Celanese ont dû retirer leur affiliation ou la taire pour les plus héroïques.

Voilà où l'on en est encore dans notre province de Québec quant au respect des droits ouvriers dans un très grand nombre d'industries. C'est le cas particulièrement des corporations industrielles très puissantes, à peu d'exceptions près.

Ce qu'il va nous falloir bientôt en notre province de Québec, c'est un Wagner Act. comme aux Etats-Unis, qui force ces mastodontes de l'industrie à compter et à composer avec l'organisation ouvrière, avec l'organisation de leurs employés en association libre. Devant ces mastodontes industriels carrément hostiles aux droits syndicaux, l'organisation ouvrière est impuissante avec la législation actuelle; nos gouvernements eux-mêmes aussi, nous le savons trop.

Alfred CHARPENTIER
Président de la C.T.C.C.

# Intensifions la production mais...

Plus que jamais il est question d'intensifier la production dans les industries de guerre. Bon nombre ont déjà répondu à l'appel du gouvernement. La loi de mobilisation des hommes, de l'argent et de l'industrie va, pour le coup, généraliser l'accélération de la production dans toutes les industries affectées directement ou indirectement aux oeuvres de guerre.

Si en conséquence la durée du travail doit être prolongée, la vitesse des machines accélérée, le travail en un mot rendu plus ardu de quelque façon que ce soit, des mesures devraient être prises pour multiplier les intervalles de repos, afin d'éviter le surmenage des ouvriers et que ne soit haussée la fréquence des accidents. Faute d'avoir pris ces mesures en 1914-1918, l'intensification de la production dans les industries de guerre ne donna pas ce qu'on en attendait. Sans doute, l'on sera mieux avisé cette fois-ci. Si, dans les mêmes industries, il se trouve certaines autres conditions de travail devant rétrograder quelque peu, il faudra que ce soit avec l'assurance que les conditions antérieures seront restaurées dès que le gouvernement l'ordonnera.

Alfred CHARPENTIER

# La mort du cardinal Verdier

*(Suite de la 1ère page)*

vous, par les syndicats, vous les mettez en action; voilà pourquoi vous donnez à ce mouvement social chrétien, si plein de promesses pour le monde ouvrier tout entier, comme son dernier état, l'état pratique, celui qui peut vraiment, en action, réaliser de véritables progrès humains.

"Je vous en félicite, et vous en remercie, et laissez-moi vous dire un point de vue... peut-être un peu personnel, combien je vous remercie de montrer que la religion, sous toutes ses formes, — et je n'envisage pas ici, seulement, la confession catholique — ne sera vraiment le bonheur du monde, que lorsqu'elle ajoutera au monde culturel le nombre de la vie, c'est-à-dire lorsque la religion aura été l'âme de toute l'activité humaine pour la rendre à la fois honorable, bienfaisante, assurant le bonheur de tous.

"Voilà l'oeuvre que je tenais à saluer en quelques mots très courts. Le syndicalisme chrétien, liberté d'application des Encycliques pontificales, dans l'ordre pratique, est le moyen le plus efficace de servir la cause ouvrière, et par là, la paix sociale."

Le syndicalisme chrétien et notamment le mouvement syndical chrétien de France garderont un souvenir reconnaissant à ce grand cardinal.

Et même ceux parmi les travailleurs qui ne connaissent pas le bonheur du christianisme n'oublieront pas cet Archevêque qui, autour de Paris, fit bâtir plus de cent églises, programme qu'il exécuta avec une grande énergie et avec persévérance, *pour lutter contre le chômage.*

Et, selon son désir, il restera dans nos coeurs le "cardinal des ouvriers de l'industrie".

L'Internationale syndicale chrétienne (mars-avril 1940)

IMPR. ALLIÉS SYNDICATS CATHOL.-NATIONAUX MONTRÉAL CAN.

Ce journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée), Georges Pelletier, administrateur.

COMMENT S'HABILLAIENT LES GENTILSHOMMES AU DÉBUT DU 18ème SIÈCLE

LA BIÈRE QUE VOTRE ARRIÈRE-GRAND-PÈRE BUVAIT

GATEAU
au MEL-O-ROL
recouvert de crème fouettée

Grands et petits raffoleront de ce NOUVEAU gâteau fait exclusivement avec de la nouvelle crème glacée MEL-O-ROL de la crème fouettée Joubert... Ce gâteau alléchant sera le clou de vos repas de famille et de vos réunions sociales, tant par son apparence appétissante que par son goût savoureux. Achetez-en pour vous-même et offrez-en comme cadeau. Commandez au département des Fantaisies Glacées.

Le gâteau au MEL-O-ROL
- est prêt à servir sur réception;
- se tranche facilement en parties égales;
- est fait en grosseurs de 8 à 20 portions;
- constitue le dernier cri en dessert à la crème glacée.

FRONTENAC 3121
J. J. Joubert LIMITÉE

# Coopérative de consommation

## "La Familiale"

**Compte rendu du semestre se terminant le 31 mars 1940**
**BILAN au 31 mars 1940**
**ACTIF**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Actif de roulement:** | | | |
| Caisse | $ 1,237.34 | | |
| Débiteurs | 259.06 | | |
| Stock en magasin le 31 mars 1940 | 3,353.89 | $ 4,850.29 | |
| **Comptes d'ordre:** | | | |
| Assurance d'avance | $ 82.26 | | |
| Propagande à amortir | 105.00 | | |
| Fournitures d'emballage | 69.15 | | |
| Papeterie | 73.51 | 329.92 | |
| **Immobilisations:** | | | |
| Mobilier | $ 600.41 | | |
| Mobilier donné | 75.00 | | |
| Bibliothèque | 37.59 | | |
| Dépôts | 15.00 | 728.00 | $ 5,908.21 |

**PASSIF**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Passif à court terme:** | | | |
| Assemblée annuelle | $ .73 | | |
| Taxe sur ventes à payer | 6.65 | | |
| Fournisseurs | 593.01 | | |
| Ristournes à payer | 221.03 | | |
| Intérêt sur capital avant le 30 sept. 1939 | 8.73 | | |
| au 31 mars 1940 | 4.34 | $ 843.49 | |
| **Amortissement:** | | | |
| Mobilier | | $ 124.07 | |
| **Réserves:** | | | |
| Réserve statutaire | $ 135.67 | | |
| Réserve pour oeuvres | 252.70 | | |
| Réserve mobilier donné | 75.00 | | |
| Réserve bibliothèque | 37.59 | | |
| Réserve imprévu et développement | 604.78 | $ 1,105.74 | |
| **Capital:** | | | |
| Capital souscrit | $ 6,660.00 | | |
| Capital à recevoir | 3,486.82 | | |
| Capital versé | | $ 3,173.18 | |
| **Bénéfices à répartir** | | $ 661.73 | $ 5,908.21 |

**TOTAL DES VENTES POUR LES 6 MOIS: $16,808.82**

**"LA FAMILIALE" — Compte de PROFITS ET PERTES du 1er octobre 1939 au 31 mars 1940**

| | | |
|---|---|---|
| **Ventes au magasin** | | $13,338.67 |
| Coût des ventes | | |
| Stock en magasin au 1er octobre 1939 | $ 2,905.43 | |
| Achats de l'exercice | 11,170.51 | |
| | $14,075.94 | |
| Stock au 31 mars 1940 | 3,353.89 | $10,722.05 |
| **Bénéfice brut** | | $ 2,616.62 |
| **Autres revenus:** | | |
| Surplus sur vente de lait | $ 246.31 | |
| Surplus sur vente de charbon | 10.75 | |
| Surplus sur pain encaissé avant le 31 mars | 36.21 | |
| Surplus encaissé en avril 1940 | 19.25 | |
| Divers | 109.33 | $ 421.85 |
| **Revenu total** | | $ 3,038.47 |
| **Frais de vente:** | $ 794.89 | |
| **Frais d'administration:** | $ 1,370.44 | |
| **Autres frais:** | 90.31 | $ 2,255.64 |
| **Bénéfice net d'exploitation** | | $ 782.83 |
| **Déduire:** | | |
| Intérêt sur capital | $ 4.34 | |
| Réserve statutaire 5% | 38.92 | |
| Réserve pour oeuvres 10% | 77.84 | $ 121.10 |
| **Bénéfice à répartir** | | $ 661.73 |

Total des ventes pour les 6 mois:

| | |
|---|---|
| Magasin | $13,338.67 |
| Lait | 2,725.55 |
| Pain | 554.60 |
| Charbon | 190.00 |
| | $16,808.82 |

Le président Victor BARBEAU
La secrétaire-trésorière Berthe LOUARD

Ces comptes ont été vérifiés par les membres du Comité de surveillance et par MM. J.-A. Dionne et Georges Painchaud, administrateurs.

Si vous ne défendez pas vos intérêts vous-mêmes
qui les défendra à votre place ?
"LA FAMILIALE" travaille exclusivement pour vous;
à vous de travailler avec elle. Vous le pouvez de bien des façons:

1) en y faisant tous vos achats (produits alimentaires, fruits et légumes, lait, pain, tabacs, bas de soie, charbon, bois.)
2) en souscrivant de nouvelles actions pour lui permettre d'avoir bientôt son immeuble à elle.
3) en y faisant inscrire vos parents, vos amis, vos relations.
4) en faisant partie de l'un de ses cercles d'étude.
5) en consacrant à ses oeuvres un peu de votre temps.
6) en donnant votre adhésion à la Guilde des coopératrices.

Nous vous invitons à visiter notre magasin:
rue Papineau, 4732 — Téléphone: AMherst 2200

## Mon métier

*(suite de la page 4)*

banto: plâtre, craie, sciure de bois, etc. On effectue en somme un dégraissage à sec. Après le dégraissage les peaux sont battues à la baguette, pour faire tomber la poudre inerte qu'elles peuvent avoir retenue. Elles sont tannées au moyen de l'alun, puis leur poil est peigné et brossé.

Enfin, il reste à donner un bel aspect à la fourrure, c'est le lustrage que l'on pratique en frottant le poil avec un mélange d'alcool, de glycérine, de jaune d'oeuf, d'huile, de gomme laque. Cette opération rend le poil plus brillant et cache les défauts s'il y en a.

Mesdames et messieurs, avant de vous laisser, je dois vous dire que l'industrie du tannage du cuir et de la préparation des fourrures est une industrie très importante dans notre province de Québec puisque l'on compte 68 tanneries. C'est la province d'Ontario qui est la plus proche concurrente avec 48 tanneries. Les autres provinces du Canada comptent seulement à elles seules 32 tanneries. Depuis que le Canada est découvert, l'industrie du cuir a toujours existé et progressé. L'industrie de la fourrure a marché de pair elle aussi avec l'industrie du cuir. Dans un pays aussi riche que le nôtre en animaux à fourrure, dans un pays et surtout dans une province aussi agricole que la province de Québec, il fallait faire progresser l'industrie du cuir afin d'utiliser d'une manière pratique et commerciale les peaux des animaux de la ferme. Tous les tanneurs se sont appliqués à produire plus et à produire des cuirs répondant aux différents usages de l'industrie et du commerce.

Les manufacturiers de chaussures surtout ont saisi l'opportunité de fabriquer eux-mêmes leurs différentes espèces de cuir, et ils ont mis en opération des tanneries qui préparent des cuirs répondant à tous les besoins, à toutes les exigences de leur clientèle.

Nous les félicitons de leur initiative et nous les encourageons à continuer, ils aident aux ouvriers en leur procurant de l'emploi, et les ouvriers, de leur côté, collaborent à leur succès en leur fournissant une main-d'oeuvre experte.


SOBRE EN TOUT —
LA BIERE ME SUFFIT

L'usage de la bière ne constitue pas seulement une excellente habitude chez les gens qui mènent une existence tempérante — elle contribue de plus à assurer la prospérité de la nation. C'est ainsi que chaque année, les brasseries canadiennes dépensent plus de $26,000,000.00 en salaires à leurs propres employés, en fournitures et services divers. La bière est vraiment le breuvage du peuple.

# Le congrès régional remporte un grand succès

Le deuxième grand congrès régional des Syndicats catholiques et nationaux de Montréal, organisé par le Cercle Léon XIII réunissait plus de 125 délégués venus de maints endroits: Sherbrooke, Beauharnois, Granby, Joliette et d'ailleurs. Les deux premières séances furent tenues à l'édifice des Syndicats catholiques, et la troisième, dans la grande salle paroissiale de l'Immaculée-Conception.

Le 18 mai, au soir, les délégués présentèrent leurs lettres de créances et la première séance, tenue sous la présidence de M. Hector Cormier, président du Cercle Léon XII pour l'année 1939-40, commença à 8 h. 30 précises.

M. Cormier ouvrit ce congrès par un magnifique discours de bienvenue à tous les congressistes. En quelques mots il donna un court exposé des séances qui eurent lieu de novembre 1939 à mai 1940 et démontra toute l'utilité que le membres syndiqués pourraient retirer en assistant plus nombreux aux séances du Cercle d'études... Un mouvement ouvrier, appelé à demeurer, est toujours en quête de bons hommes, de bons officiers, le Cercle Léon XIII est l'endroit tout désigné pour enrichir la faculté des propagandistes.

A neuf heures, le secrétaire donna aux délégués la lecture de la première résolution du feuilleton.

### Première résolution

Attendu que dans l'intérêt du mouvement, les agents d'affaires ne devraient pas quitter leur poste, le Cercle Léon XIII suggère qu'ils ne soient pas délégués aux congrès qui sont tenus en dehors de la ville de Montréal.

Le comité des résolutions laisse au Congrès le soin de prendre une décision au sujet de cette résolution.

Proposition; proposé par les délégués Trudeau et Noël, que cette première résolution soit acceptée telle que lue.

Amendement proposé par les délégués P. Girard et A. Archambault de ne pas changer le présen statu quo à ce sujet. *Amendement adopté.*

### Deuxième résolution

Le Cercle Léon XIII suggère que les agents d'affaires payés par le secrétariat ne soient pas éligibles à des postes d'officiers dans les syndicats et dans les différents conseils.

Le Comité des résolutions croit qu'en vertu de la majorité des constitutions des différents syndicats, l'agent d'affaires est un membre en règle de son syndicat et que par conséquent, il a droit comme tous les autres membres à toutes les charges d'officiers et le comité ne croit pas qu'il soit opportun de changer cette situation.

Proposition: Il est proposé par les délégués P. Girard et A. Archambault que la proposition soit rejetée.

### Troisième résolution

Le Cercle Léon XIII propose qu'une taxe de 20 sous par membre soit chargée à tous les syndiqués dans le but d'aider le secrétariat à défrayer ses dépenses d'organisation et de propagande syndicale.

Proposition: Il est proposé par les délégués E. St-Charles et Thibodeau que cette résoltuion soit rejetée.

M. le président rappelle aux congressistes que la messe aura lieu à la chapelle de Notre-Dame de Pitié et que Mgr J. C. Chaumont donnera le sermon de circonstance et prie les délégués de se rendre en grand nombre. L'assistance de cette première séance est de 92 délégués et l'ajournement est proposé à 10 h. 40.

Dimanche, le 19 mai, les congressitses remplissaient la chapelle de Notre-Dame de la Pitié. La messe fut dite par M. l'aumônier général, M. l'abbé Jean Bertrand, aux intentions des délégués, et à 8 h. 30, Mgr J. C. Chaumont. vicaire général et directeur des oeuvres catholiques du diocèse, y prononça un sermon comme seul il en a le secret. Il a dit toute l'importance qu'il y a pour les travailleurs catholiques de tous les métiers d'être membres des syndicats qui ont une doctrine comme base de toutes leurs activités. Un ouvrier catholique ne doit pas l'être que le jour du dimanche à l'église, mais toujours et partout.

Les ouvriers trouveront dans les syndicats catholiques le moyen de défendre leurs intérêts professionnels, sociaux, comme aussi le stimulant nécessaire à la défense de leurs principes religieux, nationaux et familiaux. L'ouvrier catholique doit être le meilleur ouvrier, le plus juste envers son patron et ses clients. C'est à regret que nous ne pouvons reproduire que quelques grandes lignes de ce magnifique sermon de Mgr Chaumont.

---

A dix heures, commença la deuxième séance présidée par M. J.-Bte Delisle, président du Conseil central de Montréal.

### Quatrième résolution

Le Cercle Léon XIII recommande qu'un comité de propagandistes bénévoles, qui aurait la direction de l'organisation, soit nommé et que le président en soit le gérant du secrétariat.

Les délégués Paquette et St-Amant proposent que cette résolution soit *acceptée* telle que lue.

### Cinquième résolution

Le Cercle Léon XIII recommande qu'à l'avenir aucun syndicat ne soit fondé à moins de charger à ses membres une contribution suffisamment forte afin de lui permettre de fonder des services sociaux, tels assurance-maladie, etc., et lui permettre également de payer ses taxes aux différents corps centraux. Proposition: proposé par les délégués Gosselin et Cabana que cette résolution soit *acceptée* telle que donnée.

### Sixième résolution

Le Cercle Léon XIII suggère que, dans chaque syndicat, un comité de contrôle des finances soit formé qui aurait le pouvoir d'écarter toute dépense intempestive ou inutile, même si telle dépense est votée par l'assemblée générale. Proposition: proposé par les délégués Pelletier et Robineau que cette résolution soit *acceptée* telle que donnée.

M. le président J.-B. Delisle, voyant l'heure déjà trop avancée pour continuer cette deuxième séance, remercia les délégués de lui avoir facilité sa tâche de président de cette assemblée. Avant d'ajourner il procéda à la distribution des diplômes aux élèves du Cercle Léon XIII qui avaient subi avec succès leur examen oral, sur les cours de l'année. Les messieurs dont les noms suivent furent appelés à recevoir ce certificat: MM. Z. Laurendeau, J. Dumoulong, R. de Langis, E. St-Amant, P. Laliberté, P.-E. Cabana, E. Ducharme, Alb. Charpentier, F. Beauregard, O. Douville, J.-A. Gagné et Alb. Sénécal.

L'ajournement a lieu à 11 hres 40 a.m. par la prière.

### Troisième séance

Cette dernière séance fut présidée par M. C.-O. Bruneau, président du Secrétariat des Syndicats catholiques de Montréal, et commença à 2 hres dans la grande salle paroissiale de l'église de l'Immaculée-Conception.

M. C.-O. Bruneau, dans un très bref mais substantiel discours, laissa connaître aux congressistes toute la sollicitude que le secrétariat déployait pour l'avancement du syndicalisme dans le diocèse de Montréal, et démontra à tous les délégués la dure tâche qu'avait entrepris cet organisme pour arriver à étendre le mouvement syndical. M. Alb. Charpentier donne son rapport des lettres de créances et l'enregistrement des délégués est au nombre de 116 délégués, plus une vingtaine de personnes qui furent admises à titre de délégués français; les délégués des villes extérieures étaient au nombre de 16.

Les délégués H. Cormier et Latraverse proposent que le rapport des lettres de créance soit *accepté* tel que donné.

### Septième résolution

Le Cercle Léon XIII suggère qu'un système de comptabilité simple soit établi dans chaque syndicat et que la vérification des livres soit faite sous la surveillance du comptable du secrétariat.

Les délégués E. A. LaCaire et Langlois proposent que cette résolution soit acceptée telle que donnée.

### Huitième résolution

Le Cercle Léon XIII suggère que le secrétariat voie à organiser des cours de sociologie spécialement adaptés au besoin de la classe ouvrière, à nos propagandistes et à nos agents d'affaires.

Les délégués H. Cormier et R. Grenier proposent que cette résolution soit acceptée telle que donnée.

### Neuvième résolution

Le Cercle Léon XIII suggère que l'on demande au secrétariat et aux différents syndicats d'obliger les agents d'affaires à assister aux assemblées du Cercle Léon XIII et de motiver leur absence envers le secrétariat ou leur syndicat pour chaque séance marquée.

Proposition: proposé par les délégués Delisle et Laurendeau que cette résolution soit acceptée telle que lue.

### Dixième résolution

Le Cercle Léon XIII suggère que le projet de loi relatif à l'admission des enfants au cinéma soit soumis au Conseil de l'instruction publique afin de connaître son avis à ce sujet.

Proposition: Proposé par les délégués Bourdon et Cabana que cette résolution soit acceptée telle que donnée.

Le feuilleton des résolutions étant terminé, M. Alfred Charpentier, qu'un voyage à Drummondville avait empêché d'assister aux deux premières séances, fut demandé à clore le congrès par quelques conseils. Son allocution porta sur la nécessité de la formation de chefs de syndicat, l'étude plus appliquée et adéquate aux circonstances présentes et enfin la bonne conduite et l'édification spirituelle des chefs syndiqués envers leurs confrères. M. Charpentier fut très éloquent et ses paroles furent grandement appréciées de la part de tous les délégués présents.

La prière termina ce congrès régional annuel à 3 heures 20 et tous les délégués se rendirent en foule au Parc La Fontaine pour assister à la manifestation organisée par les syndicats catholiques, avec le concours de l'Ecole sociale populaire et le bureau général des semaines sociales pour commémorer la proclamation des encycliques *Rerum Novarum* du Pape Léon XIII, et *Quadragesimo Anno* du Pape Pie XI.

Les orateurs, accompagnés d'officiers des Syndicats et autres invités d'honneur, parlèrent du haut du kiosque principal du parc La Fontaine, où une fanfare joua entre les discours.

On remarquait MM. Eugène Durocher, M.P., échevin du quartier Lafontaine; Joseph Hébert, président de la Fédération des Ligues du Sacré-Coeur; le R. P. Papin Archambault, S.J.; M. l'abbé Jean Bertrand, aumônier général des Syndicats catholiques de Montréal; M. l'abbé Lucien Valois, assistant-aumônier; MM. Alfred Charpentier, Alphonse Bourdon, J.-B. Delisle, C.-O. Bruneau, Philippe Girard et autres officiers des Syndicats.

En ouvrant la série des discours, M. Eugène Durocher expliqua les raisons de cette manifestation, déclarant que le syndicalisme catholiques a pour mission de propager, divulguer et appliquer la doctrine sociale de l'Eglise catholique. Cette doctrine, ajouta l'orateur, a été annoncée à tous les peuples de l'univers, d'abord par le Pape Léon XIII puis par le Pape Pie XI dans leurs immortelles encycliques *Rerum Novarum* et *Quadragesimo Anno*. Cette doctrine contient tout ce que le monde réclame pour régler ses problèmes économiques et sociaux.

L'orateur suivant, M. Louis Lamontagne, président général de la J. O. C., exposa les avantages offerts et encouragea fortement les ouvriers à s'enrôler sous la bannière de la doctrine sociale de l'Eglise.

Le président général de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, M. Alfred Charpentier, affirma que, dans son opinion, le monde s'en va à la ruine et à la perdition. Il est temps, dit-il, que ceux qui sont chargés de gouverner les peuples s'inspirent de la doctrine de l'Eglise et des encycliques des Papes pour ramener les populations égarées dans le chemin de la justice et du droit. Les encycliques pontificales, ajoute-t-il, enseignent la vraie politique de paix à établir, non par la force des armes, mais par la persuasion. Si l'on avait appliqué, dès le principe, les grandes lois humanitaires de la charité et de la coopération prêchées par l'Eglise, le monde ne serait pas, aujourd'hui, en face de la guerre. Pour nous, des syndicats catholiques, a-t-il conclu, nous voulons faire comprendre aux riches qu'ils doivent aider leur prochain.

Le R. P. Boileau affirma que "tant qu'il y aura sur la terre des centaines de milliers de personnes sans ressources et sans pain, nous vivrons dans un ordre social toujours dangereux.

R. de LANGIS,
secrétaire.

CLairval 7902 Service courtois et diligent
AQUILA LAPOINTE
ASSURANCES
Vie — Feu — Automobile — Vitrine — Vol — Accident — Maladie, etc., etc.
4466, RUE LAFONTAINE (Angle William-David) — MAISONNEUVE MONTREAL
MEMBRE DU CERCLE LEON XIII.

Chacun est l'artisande sa fortune
• • •
Ce qu'on attribue au hasard est presque toujours la conséquence des qualités ou des défauts de chacun. Sauf de rares exceptions, chacun est responsable de sa propre destinée. Comptez sur vous-même, et non sur les autres ou sur les événements. Votre avenir sera ce que vous l'aurez fait. Quoi que vous entrepreniez, il vous faut de l'argent. Pour en avoir, il faut économiser méthodiquement. Ouvrez un compte d'épargne à la
BANQUE CANADIENNE NATIONALE
Actif, plus de $160,000,000
534 bureaux au Canada
66 succursales à Montréal

PLateau 5151
ACHETER CHEZ
DUPUIS
C'EST ECONOMISER
Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de QUALITE. SERVICE et SATISFACTION.
La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.
Dupuis Frères LIMITEE
Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny et St-Christophe.

## Organisation corporative et démocratie

(Suite du dernier numéro)

certains commerces avec éventuellement la propriété de certaines grandes industries en dépendant, industries ayant déjà un caractère d'organisation collective, qu'une telle organisation, dis-je, est indispensable à la défense des intérêts du consommateur, et qu'elle y suffirait peut-être.

Mais l'autre partie de la proposition — l'association professionnelle groupant tous les intéressés d'un métier ou d'une industrie — est entièrement réalisable. Et elle est indispensable si l'on veut une forme d'organisation de la production vraiment démocratique, c'est-à-dire, nous le répétons, dans laquelle chacun est appelé à pouvoir dire son mot dans l'orientation de la vie économique de la nation comme il le fait dans la vie politique. Aussi est-il curieux de voir lancer contre l'organisation corporative l'accusation d'être antidémocratique, par des gens qui ne se rendent souvent pas compte que c'est l'organisation actuelle qui l'est.

Nous ne disons pas cependant que c'est là la seule forme possible d'organisation démocratique au point de vue économique. Nous avons jusqu'ici raisonné comme si le politique et l'économique étaient complètement séparés. Or, en fait, ils ne le sont pas. Depuis longtemps, le pouvoir politique, le seul constitué en face d'une organisation économique anarchique, a dû intervenir dans l'économique au nom du bien commun. Les droits de douanes protecteurs sont une intervention de ce genre; il y en eut bien d'autres: réglementations diverses concernant le travail, la production en général, les prix, les profits, le taux de l'intérêt, suivant les pays. A mesure, d'autre part, que sortant de l'anarchie, l'organisation économique s'est orientée vers l'oligarchie, l'intervention du monde économique sur le monde politique s'est affirmée. L'Etat démocratique s'est trouvé entre deux maîtres: l'opinion publique ou électeur, à qui il fallait céder plus ou moins; les grands manitous de la vie économique avec leur puissance de séduction, si forte tant pour les individus qui composent les gouvernements que pour les partis eux-mêmes, dont la caisse électorale est un facteur de succès important. L'Etat n'en est pas mort, comme l'âne de Buridan, mais il s'est transformé. Il est devenu moins démocratique — il est relativement si facile d'endormir l'électeur ou de le tromper en ayant l'air de le servir — et davantage ploutocratique.

Même à l'exclusion des questions de justice sociale, il est donc devenu important, pour sauver la démocratie politique, que l'économique soit aussi conçu selon un mode démocratique. Sans doute, il y a ceux qui proposent tout simplement les formules d'étatisation selon lesquelles le politique absorbe l'économique; il y a ceux, d'autre part, qui préconisent le corporatisme politique, aboutissant à l'absorption de l'économique par le politique. Les deux formules peuvent être démocratiques, quoi qu'on pense de la dernière: dans les deux cas, il suffit que l'Etat socialiste ou corporatif se recrute selon le caractère démocratique du suffrage universel pur ou corporatif. Mais, à notre sens, es deux formules sont mauvaises parce que les mêmes hommes ne peuvent que par accident être compétents pour régler à la fois les problèmes politiques et les problèmes économiques, ces derniers notamment étant si complexes. De plus, ce sont deux formules dangereuses pour la démocratie parce qu'en centralisant les deux pouvoirs dans les mêmes mains et en confondant les deux intérêts, on enlève au peuple à peu près toute possibilité de résistance autre que la révolution à un groupe d'hommes qui désireraient à un moment donné s'emparer du pouvoir et s'y maintenir par des procédés dictatoriaux. La démocratie est ainsi mise complètement à la merci des bonnes ou des mauvaises intentions des gouvernants et risque d'aboutir au régime soviétique (s'il part du socialisme d'Etat) ou au fascisme (s'il part du corporatisme politique).

La surveillance que le pouvoir économique et le pouvoir politique — toujours suprême sans doute, mais dont les prérogatives sont limitées par la puissance du pouvoir économique (régime libéral évolué) ou par la loi (corporatisme social) — exercent l'un sur l'autre est donc favorable au maintien de la démocratie.... à condition que les deux soient conçus selon le mode démocratique. Le mot *démocratique*, en effet, n'a plus guère de sens s'il n'existe que dans le politique et si à côté vit une dictature économique. Car la démocratie politique, dont on peut conserver les formes pour satisfaire le peuple, est alors manoeuvrée par les intérêts de ceux qui détiennent le pouvoir économique, de sorte que l'influence s'exerçant sur la législation n'est plus démocratique, mais bien celle d'une classe.

Sans doute ne pourra-t-on jamais empêcher l'économique de peser sur le politique, et c'est l'argument dont on se sert pour affirmer que la corporation, en constituant un pouvoir économique trop fort, va tendre à abattre l'Etat. Mais outre que l'histoire nous enseigne à ne voir là aucune fatalité si l'organisation corporative est convenablement établie et nous indique que, bien plus, cette autorité suprême de l'Etat est indispensable au maintien du régime corporatif, elle nous montre aussi que l'économique n'a pu être complètement à la merci du politique qu'après l'abolition de la corporation et avant l'avènement de la grande industrie; et le présent nous dit suffisamment que l'Etat subit actuellement, de la part de l'économique, des assauts non équivoques qui, pour être plus souterrains, n'en sont que plus dangereux.

Aujourd'hui, par suite, outre les questions de justice sociale, le problème ne peut se poser qu'en ces termes pour les vrais démocrates: la démocratie politique peut-elle exister sans la réalisation de la démocratie sociale, la pression inévitable de l'économique sur le politique, fruit du développement de la grande industrie, se trouvant ainsi laissée aux grands patrons ou, comme aujourd'hui, aux grands financiers au lieu d'être dirigée de façon à incarner une expression d'opinion démocratique? La réponse ne nous semble pas douteuse; elle conduit tous les esprits sincères à admettre que le corporatisme social est devenu indispensable si l'on veut sauver la démocratie, soit du communisme, soit du fascisme.

Aussi fera-t-on bien de suivre attentivement les développements de la Semaine corporative qu'organisera, du 14 au 21 anvier prochain, l'Ecole Sociale Populaire, afin d'attirer de nouveau l'attention du public sur cette grande réforme nécessaire. Loin d'effrayer les vrais démocrates, nous l'avons vu, elle devrait rallier leurs suffrages enthousiastes. Et après avoir réfléchi, ils voudront ne plus se laisser leurrer par la propagande intéressée des communistes, des socialistes et des profiteurs de notre régime d'oligarchie économique, qui agitent, contre les corporatistes du Québec, l'épouvantail du fascisme afin de servir leurs idéologies ou leurs intérêts. Rappelons-nous que ni en tant que catholiques, ni en tant que démocrates, ni en tant que producteurs, ou que consommateurs, ces idéologies ou ces intérêts ne conviennent à la fois à nos principes et à nos intérêts.

Sans doute ne prétendons-nous pas que le régime corporatif est parfait et n'offre pas matière à discussion. Les individualistes purs ou les adversaires de la démocratie, pour des raisons bien différentes, pourraient trouver des raisons de le discuter et de lui préférer une organisation où la place serait faite plus large à l'idée de liberté individuelle ou d'autorité. Ils pourraient soutenir contre la corporation que dans le domaine économique, encore plus que dans le domaine politique, la nécessité de chefs compétents absolus est inéluctable si l'on veut un régime donnant le rendement maximum. Ce sont des points de vue à débattre; c'est le heurt, toujours, des deux grandes notions de liberté et d'autorité. Nous ne voulons pas discuter ici ces points et montrer comment, entre la liberté anarchique qui aboutit à supprimer les libertés du grand nombre au profit de quelques-uns et la liberté collective ou communiste qui consiste à supprimer toute initiative individuelle, la liberté corporative apparaît, principalement dans notre monde actuel, comme la plus réelle et la plus réaliste. Nous avons simplement voulu montrer ici que, même si bien des points de la philosophie corporative souffrent discussion, seule la mauvaise foi ou l'ignorance peuvent permettre qu'on l'attaque au nom de la démocratie.

François-Albert ANGERS

(*L'Actualité Economique*, décembre 1939).

## L'expérience d'un représentant des employeurs à Genève

(*Suite de la page* 3)

du Travail est bon. Que les employeurs catholiques montrent plus que par le passé la voie pour faire de Genève le centre de la paix sociale véritable. Le chemin sera ardu — la construction de la communauté internationale ne se fera pas en quelques années — mais le but auquel mène ce long chemin en vaut bien les difficultés. Puis il y en a d'autres, également de bonne volonté, qui ne resteront certes pas en arrière. La paix, y compris la paix sociale, est un bien précieux, mais elle est difficile à obtenir. Et ce que Briand disait de la paix politique vaut également pour la paix sociale: "Nous tous, nous devons organiser la paix".

Ces quelques passages contiennent bien des enseignements.

D'abord parce qu'ils montrent que, dans le groupe des employeurs, ils sont quelques-uns à être dégoûtés par la tactique de sabotage — le mot a été employé par Mgr Nolens en pleine Conférence — par la politique d'"opposition quand même", par toute cette mentalité qui a pour résultat que les délibérations au sein du groupe patronal n'ont été, pratiquement, que des conspirations sur les méthodes pour faire échouer les projets de convention.

M. Jaspar n'est ni le premier ni le seul membre du groupe des employeurs à s'en plaindre. Mais il s'en plaint ouvertement, en faisant appel au bon sens et à la bonne volonté des employeurs en général et des employeurs catholiques et chrétiens en particulier.

Espérons que son appel sera entendu.

A Genève aussi, l'heure de la collaboration devra sonner un jour.

L'Internationale Syndicale chrétienne (mars-avril 1940)